

Paris, le 7 décembre 2020

## **COMMUNIQUÉ**

### **Ouverture de l'appel à projets généraliste annuel 2021 et de l'appel à propositions « clés en mains » en soutien de la coopération décentralisée**

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT), annonce **l'ouverture de l'appel à projets annuel 2021 en soutien à la coopération décentralisée**. Le règlement de l'appel à projets est mis en ligne le 7 décembre et les collectivités territoriales françaises sont invitées à déposer leur projet à partir de fin janvier jusqu'au **31 mars 2021** à l'adresse suivante : [www.cncd.fr](http://www.cncd.fr). Un formulaire de candidature en version Word est disponible afin de renseigner les étapes avant le dépôt en ligne.

Le règlement de cette année comporte comme en 2020 les taux suivants :

- le calcul des **taux de cofinancement** est simplifié et rehaussé pour inciter davantage de collectivités à entreprendre des projets de coopération internationale ; ainsi, les cofinancements pourront aller jusqu'à 70 % pour les 19 pays prioritaires déterminés par le CICID, 50 % pour les autres pays éligibles à l'APD et 30 % pour les autres pays.
- Les dépenses de valorisation, notamment les salaires des cadres territoriaux des CTF, ne pourront pas dépasser 50 % de leur contribution totale.

Par ailleurs, la DAECT propose à nouveau un **appel à propositions** destiné à permettre la participation de collectivités territoriales françaises à des **programmes de coopération décentralisée préparés par des associations** et qui se dérouleront sur les années 2021 et 2022. Les associations et groupements d'intérêt public souhaitant candidater sont invités à transmettre leur dossier **par voie postale avant le 9 avril 2021**.

Ces appels à projets financeront des projets de coopération décentralisée soutenus par des collectivités territoriales françaises en partenariat avec des collectivités étrangères. Ils visent également la mise en œuvre sur les territoires de l'**Agenda 2030 pour le développement durable** et de l'**Accord de Paris pour le climat**. S'agissant des partenariats avec des collectivités locales de pays éligibles à l'APD, les programmes présentés s'inscriront dans l'une ou plusieurs des priorités de la politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales de la France, indiquées dans le règlement. Des projets s'inscrivant dans le cadre de priorités du calendrier de la coopération décentralisée (par exemple, santé et suites de la crise COVID 19, mise en œuvre de la « feuille de route Sahel », année franco-chinoise du tourisme culturel 2021, défense de la biodiversité, égalité femmes-hommes) sont encouragés.

Pour consulter les règlements :

- [Appel à projets annuel 2021](#) ;
- Appel à propositions : programmes de coopération décentralisée « clés en main » (mise en ligne demain sur [France Diplomatie](#)).

#### **Contact :**

Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT)  
57, boulevard des Invalides, 75007 PARIS  
01 43 17 62 64 | [secretariat.dgm-aect@diplomatie.gouv.fr](mailto:secretariat.dgm-aect@diplomatie.gouv.fr)